Pour les ESMS (Etablissements et Services Médico-Sociaux) Ex : CAMSP, SESSAD, CMPP...

CONVENTION CONCERNANT L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE EN EXERCICE LIBERAL, AUPRES D'UN PATIENT RELEVANT D'UNE STRUCTURE DONT LE FINANCEMENT INCLUT LA REMUNERATION DES ORTHOPHONISTES

Numero de convention:2022 (n° d'ordre – année de signature)	
Entre les soussigné(e)s,	
Monsieur ou Madame	
	ci-après dénommé(e) l'orthophoniste,
et	
Monsieur le Directeur/ Madame la Directrice,	
Autose	ci-après dénommé(e) l'établissement,
	Adresse
:	

Ce document est réservé aux adhérents de la FNO. Si vous êtes adhérent, vous pouvez utiliser le formulaire présent sur la page de notre site web pour en faire la demande.